

Convention ALEAS Objet Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) - Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics

Considérant que l'Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) est en mesure d'effectuer des travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion

Considérant l'intérêt de ce chantier pour une population locale en très grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle

Considérant l'avis favorable de la municipalité du 22 août 2022

Considérant la prise en charge de ce chantier par la communauté de communes Porte Océane du Limousin à hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de prolonger par convention les missions de travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la commune de Saint-Junien, pour une durée d'un an à raison de 50% du temps de travail des agents.
- ACCEPTE les termes de la convention et notamment la prise en charge de 50% du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif soit 16 000 €
- ACCEPTE de fournir les repas des agents dans le cadre de l'unité centralisée de production alimentaire de Saint-Junien.
- DIT que les repas de la part incombant à la CCPOL soit 50% du nombre seront pris en charge à raison de 6,82 € TTC (tarif 2022 suivant la décision du conseil municipal en date du 15 décembre 2021) par unité, selon une facturation semestrielle.
- CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le maire à signer la convention tripartite à intervenir.
- DIT que les crédits sont prévus au budget concerné de l'exercice en cours.
- AUTORISE le maire à signer la convention, émettre et signer les titres de recettes et mener les démarches nécessaires à l'exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre ALLARD